

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 27 JANVIER 2022**

Nombre en exercice : 31  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 29

Convocation du 18.01.2022  
Affichage du 18.01.2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle Georges Brassens suite à la convocation du 18.01.2022, affichée le 18 janvier 2022.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BOUTTIER Jean-Jacques, M BLOTTIERE Philippe, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POULAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés : M DESCHAMPS Michel, M DUGUET Christian, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M LE SECQ Emmanuel), Mme LEROY Céline (donne pouvoir à Mme BRAULT Roselyne), Mme ROYER-BERGER Frédérique (donne pouvoir à Mme BRAULT Roselyne), Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques).

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Pascal COUDRAY est désigné secrétaire de séance

**DELIBERATION N° 2022.01.010**

**DEMANDES DE SUBVENTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT – EXTENSION DE LA ZA DES REHARDIERES –  
1<sup>IERE</sup> TRANCHE**

Le Président expose aux membres du conseil que l'élaboration d'un lotissement d'activités sur la réserve foncière de 5.6 ha acquise en 2019 sur le site de la zone d'activité des Réhardières est entrée dans sa phase d'études de consultations des entreprises.

Ce lotissement doit permettre de renforcer l'attractivité de notre territoire et proposer aux entreprises qui souhaiteraient s'installer, un cadre fonctionnel et qualitatif au cœur même des Hauts du Perche.

Pour se faire en 2020 la maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée à l'Agence GILSON qui en a établi la définition et arrêté le coût prévisionnel.

Cette opération comprenant la viabilisation de 12 lots de 8 000 à 4000 m<sup>2</sup>, leur desserte et des espaces mutualisés, s'élève à un cout prévisionnel estimé globalement à ce jour à 810 000€ HT soit 972 000 € TTC, hors maîtrise d'œuvre et frais annexes.

L'opération doit être réalisée en 2 tranches, le programme de la première tranche fonctionnelle a été arrêté à la somme globale de 620 613.21 € HT soit 744 735.85 € TTC.

Soit :

- Travaux 1 <sup>ière</sup> tranche	569 663.21 € HT
- Mission de maîtrise d'œuvre	45 950,00 € HT
- Frais annexes	5 000 € HT

Il convient de définir le plan de financement de cette opération :

- Subvention au titre de la DETR 2022 (50% du HT)	310 306 €
- Région (Contrat de territoire)	70 000 €
- Reste à charge à la CdC	240 306 €

Les membres du conseil, décident à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- D'accepter le plan de financement prévisionnel de cette opération tel qu'énoncé ci-dessus.
- D'inscrire au budget ZA 2022 les dépenses et recettes afférentes à ce projet.
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter une demande de financement correspondante au titre de la DETR 2022 et auprès de la Région Normandie.
- De signer tous documents se rapportant à l'engagement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Président à lancé sans délais la consultation des entreprises.

*Pour extrait certifié conforme*

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le  
Et publication du*

Le Président,  
Emmanuel LE SECO  
